

AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327031-DE
Reçu le 08/04/2019



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2019**

N° DEL 2019.03.27/031

Thème : FINANCES 8

**Objet : Attribution de la
subvention municipale
2019 au centre
communal d'action
sociale de Briançon.**

Convocation :

Date : 21/03/2019

Affichage : 21/03/2019

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 26

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 32

Le **mercredi 27 mars 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

Étaient représentés :

POYAU Aurélie donne pouvoir à GUIGLI Catherine ;
JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain ;
CIUPPA Marcel donne pouvoir à DAERDEN Francine ;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;
ARMAND Émilie donne pouvoir à MUHLACH Catherine ;
DAZIN Florian donne pouvoir à PICAT RE Alessandro ;

Absents excusés :

POYAU Aurélie, JIMENEZ Claude, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327031-DE
Reçu le 08/04/2019

Rapporteur : Catherine GUIGLI

Vu la délibération du conseil municipal de Briançon N°DEL 2018.12.19/184 du 19 décembre 2018 portant sur l'attribution d'une avance sur subvention municipale 2019 au centre communal d'action sociale. ;

Considérant que, par délibération N°DEL 2018.12.19/184 du 19 décembre 2018, comme chaque année dans l'attente du vote du budget primitif et pour permettre la couverture des charges du premier trimestre, notamment celles relatives à la rémunération des agents, le conseil municipal a décidé d'accorder au centre communal d'action sociale une avance sur subvention d'un montant de 115 475,00 € correspondant à 25% de la subvention attribuée en 2018 (461 900,00 €) ;

Considérant que, par délibération N° DEL 2015.11.04/188 du 4 novembre 2015, le conseil municipal a décidé d'adopter la règle d'une évolution rationalisée de la subvention d'équilibre attribuée au centre communal d'action sociale selon laquelle le montant de la subvention ferait désormais l'objet d'un ajustement annuel unique dès le vote du budget primitif, l'actualisation de ce montant étant réalisée dans la limite de la variation des charges de personnel à effectif constant (glissement vieillesse-technicité ou effet de carrière lié aux avancements) qui constituent le premier poste de dépenses du budget du centre communal d'action sociale de Briançon (environ 80%) ;

Considérant que, en raison de la variété des politiques de solidarité conduites et assumées sur le territoire de Briançon, il apparaît aujourd'hui opportun de ne pas diminuer la subvention d'équilibre versée au centre communal d'action sociale ; que, par conséquent, il convient d'arrêter le montant de ladite subvention d'équilibre à la somme de 461 900 € pour 2019 ;

Aussi, afin d'assurer les charges de fonctionnement du centre communal d'action sociale de Briançon, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accorder au centre communal d'action sociale de Briançon une subvention de 461 900,00 € pour 2019 ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune de Briançon en section de fonctionnement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES 8 DEL 2019.03.27/031

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
le Directeur général des services

Eric DUBOIS